

de couleur, encore moins d'un simple crayon, et d'éviter, sous prétexte de brièveté, une sorte de sténographie qui rend le texte inintelligible.

Il est bon d'indiquer, au moins sommairement, dans le cahier de prônes, les remarques diverses que le curé juge bon de faire, et les avis spéciaux qu'il donne à ses paroissiens. C'est l'histoire, en somme, qui s'écrit ainsi, au jour le jour, avec les meilleures garanties de précision et de véracité. Un livre de prônes bien fait constitue un document historique de toute première valeur.

L'habitude de jeter à la hâte certaines annonces sur des cartes ou des feuilles volantes est absolument condamnable, surtout s'il s'agit des publications de bans. Pour ces dernières, il importe de les enregistrer fidèlement, complètement, sans abréviations qui les rendent inintelligibles. Dans les paroisses un peu considérables, on prend l'habitude d'enregistrer dans un cahier spécial les publications de mariage. Cette coutume est louable et il est désirable qu'elle se propage.

---